République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 janvier 2020
~~~~~~

BUDGET ANNEXE SPANC 2020
BUDGET PRIMITIF.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 janvier 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN
Procurations :	Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL
Excusés :	M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL
Absents :	M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur René GARRO, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : *24*	Présents : 32	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;
VU l'article L.1612-2 du même code ;
VU la délibération n°2131 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2020 ;
VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2019.

CONSIDERANT les éléments de contexte ci-annexés,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'adopter le budget annexe SPANC pour l'année 2020 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2179 le 23/01/2020 Publication le 23/01/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 23/01/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200120-lmc1113936-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET

Budget annexe SPANC 2020 - Budget primitif.

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	19 388,69	**Adopté à l'unanimité**
012	Charges de personnel	36 740,00	**Adopté à l'unanimité**
65	Autres charges de gestion	2 000,00	**Adopté à l'unanimité**
042	Dotations aux amortissements	200,00	**Adopté à l'unanimité**
002	Déficit antérieur reporté	34 671,31	**Adopté à l'unanimité**
DEPENSES DE L'EXERCICE		**93 000,00**	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
70	Redevances	93 000,00	**Adopté à l'unanimité**
RECETTES DE L'EXERCICE		**93 000,00**	

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
001	Déficit antérieur reporté	3 748,12	**Adopté à l'unanimité**
21	Immobilisations corporelles	200,00	**Adopté à l'unanimité**
RAR19	Restes à réaliser 2019	1 020,00	**Adopté à l'unanimité**
DEPENSES DE L'EXERCICE		**4 968,12**	

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
10	Résultat de fonctionnement capitalisé	4 768,12	**Adopté à l'unanimité**
040	Amortissements	200,00	**Adopté à l'unanimité**
RECETTES DE L'EXERCICE		**4 968,12**	

243 400 694

Code INSEE

Budget SPANC
BP2020

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Présenté par le Président

VOTES : Pour : Contre :

Date de convocation : 8 janvier 2020

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 20 janvier 2020

Le Conseil communautaire

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC				
ANIANE	Nicole	MORERE				
ANIANE	Jean-André	AGOSTINI				
AUMELAS	Michel	SAINTPIERRE	Serge	VAZQUEZ (suppléant)		
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile	LEMOINE (suppléant)		
ARGELLIERS	Georges	PIERRUGUES	Anne	ROUQUETTE (suppléant)		
BELARGA	José	MARTINEZ				
CAMPAGNAN	Maurice	DEJEAN	Jean-Marie	TARISSE (suppléant)		
GIGNAC	Jean-François	SOTO				
GIGNAC	Amélie	MATEO	Procuration M CHRISTOL			
GIGNAC	Olivier	SERVEL				
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ				
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL				
GIGNAC	René	GOMEZ				
GIGNAC	Annie	LEROY				
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis	RANDON (suppléant)		
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Sébastien	LAINE (suppléant)		
LAGAMAS	Christian	VILOING	Catherine	VIGNERON (suppléant)		
LE POUGET	Louis	VILLARET				
LE POUGET	Josette	CUTANDA				
MONTARNAUD	Gérard	CABELLO			Exc	

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Isabelle	ALIAGA	Donne procuration à Mr Louis VILLARET			
MONTARNAUD	Jean Luc	BESSODES				
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Béatrice	WILLOQUAUX		
PLAISSAN	Béatrice	NEGRIER-FERNANDO	Bernard	PINGAUD (suppléant)		
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles	BOULOUYS (suppléant)		
POUZOLS	Véronique	NEIL (EXCUSEE)	Jean	BRENGUES (suppléant)		
PUECHABON	Stéphane	SIMON	Xavier	PEYRAUD (suppléant)		
PUILACHER	Martine	BONNET	Mohamed	EL MAHI (suppéant)		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN				
ST ANDRE DE SANGONIS	Maria	MENDES CHARLIER				
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ				
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC				
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	PECHIN				
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES				
ST ANDRE DE SANGONIS	René	GARRO				
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal	THEVENIAUD (suppléant)		
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard	CAUMEIL (suppléant)		
ST GUILHEM LE DESERT	Philippe	MACHETEL				
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE				
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK				
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN	Procuration JP BERTOLINI			
ST PARGOIRE	Agnès	CONSTANT	Procuration JP GABAUDAN			
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne	GELLY (suppléant)		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Thierry	LAGRUE (suppléant)		
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie	MOYANO (suppléant)		
VENDEMIAN	David	CABLAT	Michèle	LAGACHERIE (suppléant)		

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le A ,le

BUDGET ANNEXE SPANC 2020

➢ Section de fonctionnement

- **Recettes**

Chapitre 70 : Le montant des produits et ventes diverses (services) s'élèvera à 93K€.

- **Dépenses**

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général s'élèvera à 19K€.
Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 37K€ pour cette année. 36K€ sont prévus pour l'agent du service et 900 euros pour le remboursement au budget principal.
Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante sera de 2K€.
Chapitre 042 : Le montant des dotations aux amortissements s'élèvera à 200K€ comme chaque année.

CONSIDERANT les tendances budgétaires 2019 :

La section de fonctionnement du budget annexe SPANC s'élève à 93K€.

➢ Section d'investissement

- **Recettes**

Chapitre 10 : Le résultat de fonctionnement capitalisé s'élèvera à 4,7K€
Chapitre 040 : Le montant des amortissements est identique à celui de la section de fonctionnement soit 200€.

- **Dépenses**

Chapitre 21 : Le montant inscrit sur ce chapitre sera de 1,2K€.

Le résultat d'investissement reporté s'élèvera à 3,7K€.

La section d'investissement du budget annexe SPANC 2020 s'élève donc à 4,9K€.

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SPANC - BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	19 388,69
012	Charges de personnel	36 740,00
65	Autres charges de gestion	2 000,00
042	Dotations aux amortissements	200,00
002	Déficit antérieur reporté	34 671,31
DEPENSES DE L'EXERCICE		**93 000,00**

RECETTES		
70	Redevances	93 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE		**93 000,00**

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SPANC - BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Déficit antérieur reporté	3 748,12
21	Immobilisations corporelles	200,00
RAR2019	Restes à réaliser 2019	1 020,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		**4 968,12**

RECETTES		
1068	Résultat de fonctionnement capitalisé	4 768,12
040	Amortissements	200,00
RECETTES DE L'EXERCICE		**4 968,12**